

DOSSIER DE MARIAGE LISTE DES TÉMOINS

Du FUTUR ÉPOUX

De la FUTURE ÉPOUSE

TÉMOINS (2 témoins sont obligatoires - les 3^e et 4^e témoins sont facultatifs)

NOM* : _____	NOM* : _____
NOM DE JEUNE FILLE* : _____	NOM DE JEUNE FILLE* : _____
Prénom(s)* : _____	Prénom(s)* : _____
Profession* : _____	Profession* : _____
Adresse* : _____	Adresse* : _____
_____	_____

NOM* : _____	NOM* : _____
NOM DE JEUNE FILLE* : _____	NOM DE JEUNE FILLE* : _____
Prénom(s)* : _____	Prénom(s)* : _____
Profession* : _____	Profession* : _____
Adresse* : _____	Adresse* : _____
_____	_____

Cette feuille doit être remplie très lisiblement par les intéressés eux-mêmes afin d'éviter des erreurs dans la rédaction de l'acte.

NOTA – Les témoins devront être âgés de 18 ans révolus au moins, sans distinction de sexe.

Les dames devront indiquer leur nom de jeune fille et leur nom d'épouse.

Un mari et sa femme peuvent être témoins ensemble : le père et la mère de l'un des futurs époux peuvent être témoins du mariage si, en raison de l'âge de leur enfant, ils n'ont plus à donner leur consentement.

Un mineur peut être témoin s'il est émancipé par le mariage, soit par décision du juge d'instance.

* Les informations signalées par une étoile sont indispensables au traitement de votre demande

Les informations collectées via ce formulaire sont traitées par la Mairie de Saint-Pathus située au 6 rue Saint Antoine 77178 Saint-Pathus dans le cadre de votre demande de mariage. Les informations mentionnées par une (*) sont indispensables au traitement de votre demande. Les informations font l'objet d'un traitement informatisé, elles sont conservées 1 an. Les informations collectées sont transmises uniquement au service de l'état civil. Conformément à la Loi Informatique et Liberté Loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée et au Règlement Général sur la Protection des Données Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 dit RGPD, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de portabilité, de limitation et d'opposition au traitement de vos données. Vous pouvez exercer vos droits par courrier : Mairie de Saint Pathus 6 rue Saint Antoine 77178 Saint Pathus ou par mail : dpo@saint-pathus.fr